

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_04-DE
Reçu le 24/04/2024Aunis-
-Sud-Ma Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du lundi 15 avril 2024
DELIBERATION n°2024_04_04ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2024 – VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE
& DEVELOPPEMENT SOCIAL, VOLET SPORT, VOLET CULTURE ET VOLET DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	27 Puis 26 Puis 27 Puis 27	36 Puis 35 Puis 35 Puis 38	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) -- Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Stéphane AUGE) - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYAU) - Marie-France MORANT - Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) - Florence VILLAIN - Bruno CALMONT (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) - Philippe BODET - Denis DUBOURGNOUX (a reçu pouvoir de Martine LLEU) - Marylise BOCHE (a reçu pouvoir de Didier BARREAU) - Sylvie PLAIRE - Kévin BAYNAUD (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Frédérique RAGOT - Didier TOUVRON - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD Catherine DESPREZ participe au vote du volet culture puis donne pouvoir à Sylvie PLAIRE lors de son départ			
Présents/ Membres suppléants : Yannick BODAN, Florence DURRIEU			
Absents : Emmanuel NICOLAS (porteur du pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) participe au vote des volets Développement social, sport et développement économique Pascal MAGINOT, Eric BERNARDIN, Eric GUINOISEAU, Philippe BARITEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK Angélique PEINTRE, Alisson CURTY			

Secrétaire de Séance : Christelle GRASSO
Convocation envoyée le : 9 avril 2024
Affichage de la convocation le : 9 avril 2024

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 24 AVR. 2024
n°: 017-200041614-20240415-2024_04_04-DE
Date de publication sur le site Internet : 29 AVR. 2024

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2024 – VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE & DEVELOPPEMENT SOCIAL, VOLET SPORT, VOLET CULTURE ET VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décisions prises lors du Débat d'Orientation Budgétaire en Conseil Communautaire du 23 janvier 2024

Vu le vote du budget primitif 2023 de la Communauté de Communes Aunis-Sud selon la délibération n°2024-03-15 du 5 mars 2024,

Vu la décision du Président n°2024D02 du 18 janvier 2024 portant sur le versement d'avances de subventions au titre de l'année 2024,

Vu l'avis favorable de la commission culture du 14 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Enfance, Jeunesse, Famille des 11 janvier et 7 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Action Sociale du 7 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission sport du 26 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 5 février 2024,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 avril 2024.

VOLET CULTURE

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions de subventions 2024 en ce qui concerne le volet sport.

Madame Catherine DESPREZ, Vice-Présidente chargée de la culture indique que les membres de la commission culture réunie le 14 mars dernier ont étudié les différentes demandes de subventions déposées par les associations et autres structures locales.

Madame Catherine DESPREZ explique que l'enveloppe globale prévisionnelle « subventions » inscrite au budget imputable à la culture s'élevait à 340 600 euros, mais qu'après débat en Bureau Communautaire le 12 mars, **cette enveloppe a été portée à 377 600 euros** permettant notamment de répondre favorablement aux demandes du Palace et de l'EMPA.

Après attribution des subventions de fonctionnement à ces deux structures, il reste 29 600 € à distribuer.

Madame Catherine DESPREZ rappelle que la Communauté de Communes Aunis Sud a pris en charge, dans le cadre de la compétence animation culturelle, "le soutien aux associations et manifestations culturelles qui, soit présentent un caractère unique sur le territoire communautaire, soit ont un rayonnement supra-communal voire supra-communautaire".

Madame Catherine DESPREZ ajoute que :

6 dossiers ne rentrent pas dans les critères d'attribution de subvention, à savoir :

- Le projet de l'EMPA concernant l'intervention des professeurs de musique dans les écoles de la commune d'Aigrefeuille d'Aunis. A noter que cette demande a été

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_04-DE
Reçu le 24/04/2024

finalement retirée par l'Association, la commune d'Aigrefeuille d'Aunis ayant décidé de soutenir ce projet à 100%

- Le projet des Gaillardes, soutenu par Cyclad et Vals de Saintonge mobilité,
- Le Collège Hélène de Fonsèque pour les voyages scolaires,
- La demande de l'association Anatole pour un projet choral dans les collèges de Charente Maritime,
- Le Lycée du Pays d'Aunis, pour un voyage scolaire.

Enfin, le dossier déposé par l'association Cant'Aunis a été jugé comme ne répondant pas aux critères d'attribution des subventions. La demande portait sur l'organisation d'une rencontre avec la Chorale « La Clé des chants » de Marsilly.

Madame Catherine DESPREZ présente la liste des demandes et des projets. Elle indique le montant de la subvention proposé :

Association/demandeurs	Nom du projet	Proposition de la Commission / Bureau
Le Palace	Fonctionnement	304 000
EMPA	Fonctionnement	44 000
Music Art Diffusion	Festival Sérénade	500
Association Surgères en Scène	Surgères Brass Festival	10 000
Commune d'Aigrefeuille	Site en scène au Lac de Frace	1 600
Association Co-Temporaire	Symposium de sculptures	1 700
Académie des cuivres et percussions de Surgères	26 ^{ème} Edition	2 100
Volx d'Aunis	Hildegarde de Bingen chants mots méditation	1 000
En Avant-Première	Festival des écritures	1 800
	La Folle Journée de l'écriture	700
3C théâtre	Tous les projets présentés	3 000
Biblio'muse	Déambulation théâtralisée les dames de Vandré - journée du patrimoine - 1 ^{ere} demande	400
Compagnie Déculottée	Création d'un spectacle vivant « Burn Baby Burn » - poursuite du travail de création	500
Compagnie L'orée du Bois	Nouvelle création "titre en attente" 2023-2024-2025 – Convention signée pour 2 ans	750
Compagnie Autour de Peter	Festival M (spectacles vivants)	500
Carré blanc sur fond bleu	Création "Héritages" à destination des très jeunes et jeunes publics	500
La Motte Tiers Lieu - Saint Saturnin du Bois	Résidences d'artistes et programmation culturelle	1 000
Harmonie de Surgères	Mise à disposition du Chef d'Orchestre	1 700
Comité des fêtes et de la culture d'Aigrefeuille d'Aunis	Cinéma chez Nous	500
	Les nuits folles d'Aigrefeuille d'aunis - Nouveau projet 2024	400
Comité des fêtes de Ballon	Cinéma chez Nous à Ballon	500
AIGREFOLK	3 ^{ème} édition du festival Folk - 1 ^{ère} demande	450
		377 600 €

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'octroi des subventions pour le volet culture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Avec 36 voix Pour

- Donne acte aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées.
- Décide d'attribuer les subventions proposées ci-dessus aux associations et structures, pour le volet culture.

VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions de subventions 2024 en ce qui concerne le volet Enfance, Jeunesse, Famille.

Madame Pascale GRIS conseillère déléguée en charge de l'Enfance Jeunesse Famille informe les membres de l'assemblée que la somme de **842 228 euros** a été inscrite au budget 2024 au titre des subventions relevant de l'Enfance-Jeunesse-Famille, soit une augmentation de 15% par rapport au budget 2023.

Madame Pascale GRIS rappelle que des avances de subvention ont été accordées, par décision du Président, aux structures de l'Enfance-Jeunesse-Famille en janvier 2024 à hauteur de 30% du montant accordé en 2023, aux associations comme suit :

• Bambins d'Aunis	41 610 €
• Les Petits Galopins	11 447 €
• Ilôt Vacances	16 400 €
• Plaine d'Aunis Plaine de Jeunes (PAPJ)	15 925 €
• Relais Petite Enfance Grains de Soleil	4 620 €
• Office Multi-Activités Jeunesse Enfance (OMAJE)	31 844 €

Soit un total versé sur avance en janvier 2024 de : 121 846 €

Madame Pascale GRIS précise que ces avances seront incluses dans le montant accordé à ces structures par la présente délibération. Cependant, seule la différence entre la décision de ce jour et le montant des avances versées, fera l'objet d'un mandatement.

Madame Pascale GRIS propose d'accorder les subventions au titre du mois d'avril 2024 pour l'ensemble des subventions structurelles, à hauteur de 50% de ce qui avait été accordé en 2023 :

Aux Associations, comme suit :

• Aux p'tits Câlines	28 475 €
• Bambins d'Aunis	69 351 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté	30 020 €
• Les Jolis Mômes	15 607 €
• Les Petits Galopins	19 078 €
• L'ilôt Vacances	27 334 €
• Plaine d'Aunis Plaine de Jeunes (PAPJ)	26 542 €
• Vacances Loisirs le Thou Landrais ((VLTL)	26 703 €
• Office Multi-Activités Jeunesse Enfance (OMAJE)	53 073 €
• Relais Petite Enfance « Grains de Soleil »	7 700 €
•	<i>Soit un total de 303 883 €</i>

Aux communes membres, comme suit :

• Ardillières	8 813 €
• Marsais	2 716 €

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_04-DE
Reçu le 24/04/2024

- Bouhet 1 611 €
- Surgères 7 672 €
- Soit un total de 20 812 €

Aux S.I.V.O.S., comme suit :

- Ballon-Ciré 16 772 €
- Genouillé-Saint crépin 8 919 €
- « Les Prés Verts » Saint Pierre d'Amilly-Saint Saturnin du Bois 8 624 €
- Soit un total de 34 315 €

Pour les demandes de subventions sur projets au titre de 2024, Madame Pascale GRIS explique que la commission Enfance Jeunesse Famille a émis un avis favorable pour verser la totalité des subventions (sans avance) accordées sur projets pour les associations ne bénéficiant pas de subventions structurelles, sur décision de ce jour, comme suit :

- Compagnie 3c Théâtre 1 000 €
- Les échiquiers surgériens 3 200 €
- Scouts et guide de France 1 712 €
- Outil en main 1 500 €
- UDAF 17 3 100 €
- Soit un total de 10 512 €

Soit un total au titre du mois d'avril 2024 pour l'ensemble des subventions enfance jeunesse Famille (à hauteur de 50% du montant accordé en 2023) et subventions sur projets de **369 522 €**

Madame Pascale GRIS précise, que les membres de la commission Enfance-Jeunesse-Famille se réuniront en octobre 2024, pour l'attribution des soldes de subventions sur les modalités 2024 définies ci-dessous, tout en restant dans l'enveloppe budgétaire arrêtée en janvier 2024.

Madame Pascale GRIS explique qu'au regard de la conjoncture sociale et économique qui fragilise l'ensemble des structures, une vigilance a été particulièrement apportée afin de proposer un soutien financier adapté. Ces modalités permettront aux structures de conserver une situation financière stable sur l'année 2024.

Aussi, la commission Enfance, Jeunesse, Famille du 7 mars 2024, a donné un avis favorable aux propositions de modalités de subventions 2024, comme suit :

1. Pour les subventions structurelles ordinaires régies par "calculs automatiques",

- Accompagnement structurel des Accueils Petite Enfance
 - 1,87euros par heure enfant facturée pour les structures multi-accueils associatives (sur N-1),
 - 6,42 euros de l'heure d'ouverture pour les LAEP (sur N-1),
 - 16 050 euros par ETP pour le RPE associatif.
- Accompagnement structurel Jeunesse
 - 75% de la masse salariale (N-1) par E.T.P. d'animateur jeunes pour les structures « déclarées PS jeune » (N-1)
 - 70% de la masse salariale (N-1) par E.T.P. d'animateur jeunes pour les structures « labellisées jeunesse »
 - 2,50 euros de l'heure jeunes déclarée (réalisée N-1) pour les structures « accueils jeunes »
- Accompagnement structurel des Accueils Collectifs de Mineurs,
 - 0,80 euros de l'heure enfant périscolaire déclarée (réalisée N-1)
 - 0,82 euros de l'heure enfant extrascolaire déclarée (réalisée N-1)

2. Pour les bonifications exceptionnelles accordées au titre de l'année 2024 dans les structures Enfance, Jeunesse

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_04-DE
Reçu le 24/04/2024

- Bonification exceptionnelle vie associative et fonction de gestionnaire dans les ACM associatifs (selon éligibilité) pour :
 - Répondre aux difficultés des gestionnaires quant à la complexité des fonctions de direction,
 - Encourager la dynamique de territoire et les valeurs des métiers de l'animation
 - Permettre de réduire progressivement les inégalités de fonctionnement entre les structures,
- Bonification exceptionnelle spécifique dans les ACM extrascolaire pour répondre aux besoins du territoire en termes d'offre d'accueil sur les périodes de vacances scolaires, notamment au mois d'août et sur des périodes spécifiques
- Bonification exceptionnelle « Info Jeunes » pour permettre de valoriser le déploiement de l'Information Jeunesse sur le territoire Aunis Sud dans le cadre de la labellisation demandée par l'Etat.

3. Pour l'accompagnement à la formation B.A.F.A. et B.A.F.D

- 280 euros pour un stage base BAFA,
- 240 euros pour un stage approfondissement BAFA,
- 460 euros pour un stage base BAFD,
- 300 euros pour un stage approfondissement BAFD.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'octroi des subventions pour le volet enfance jeunesse famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Avec 35 voix pour et 1 abstention (M. Didier TOUVRON)

- **Donne** acte aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées,
- **Décide, au titre du mois d'avril 2024**, de l'octroi des subventions proposées ci-dessus et allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud aux associations, SIVOS et aux communes membres pour leurs actions en lien avec la politique Enfance, Jeunesse, Famille,
- **Arrête les modalités** de calcul appliquées pour les subventions 2024, comme exposées ci-dessus, et portant sur :
 - o les subventions structurelles ordinaires régies par "calculs automatiques",
 - o la mise en place de bonifications exceptionnelles accordées au titre de l'année 2024 dans les structures Enfance, Jeunesse,
 - o l'accompagnement à la formation B.A.F.A. et B.A.F.D,

VOLET DEVELOPPEMENT SOCIAL

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions de subventions 2024 en ce qui concerne le volet développement social.

Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président en charge du développement social, rappelle que la somme de 204 712 euros a été inscrite au budget 2024 au titre des subventions relevant du développement social, soit 7% d'augmentation par rapport en 2023.

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_04-DE
Reçu le 24/04/2024

Monsieur Christian BRUNIER, rappelle que des avances de subvention ont été accordées, par décision du Président, aux structures de l'Action Sociale en janvier 2024 à hauteur de 30% du montant accordé en 2023, aux associations, comme suit :

- Aunis GD 22 417 €
- AROZOAAR / Jardin de Cocagne 9 204 €
- Soit un total de 31 621 €

Monsieur Christian BRUNIER, précise que ces avances seront incluses dans le montant accordé à ces structures par la présente délibération. Ainsi, seul le solde entre ces avances et la décision de ce jour feront l'objet d'un mandatement.

Monsieur Christian BRUNIER propose d'accorder les subventions au titre du mois d'avril 2024 pour l'ensemble des subventions structurelles, à hauteur de 50% de ce qui avait été accordé en 2023, aux associations comme suit :

- Aunis GD 37 363 €
- Accorderie de Surgères et de l'Aunis 2 000 €
- AROZOAAR 15 340 €
- Aide à l'emploi 4 900 €
- Centre d'Animation et de Citoyenneté (CAC) 33 558 €
- Bambins d'Aunis 2 000 €
- Plaine d'Aunis Pleine de Jeune (PAPJ) 500 €
- Soit un total de 95 661 €

Soit un total au titre du mois d'avril 2024 pour l'ensemble des subventions Développement Social à hauteur de 50% de ce qui avait été accordé en 2023 **de 95 661 €**

Autre proposition de subventions dans le cadre du développement social à hauteur de 100% (sans avance) sur décision de ce jour est proposé comme suit :

- Association pour l'habitat des jeunes Val de Saintonge
« A chacun son toit » 15 000 €
- Centre intercommunal d'Action Sociale 471 200 €
- Soit un total de 486 200 €

Monsieur Christian BRUNIER précise que par la suite, les membres de la commission sociale se réuniront en octobre 2024, pour l'attribution des soldes de subvention sur les modalités 2024 définies ci-dessous, tout en restant dans l'enveloppe budgétaire arrêtée.

Monsieur Christian BRUNIER explique qu'au regard de la conjoncture sociale et économique qui fragilise l'ensemble des structures, une vigilance a été particulièrement apportée afin de proposer un soutien financier adapté. Ces modalités permettront aux structures de conserver une situation financière stable sur l'année 2024.

En conséquence, la commission Action Sociale du 7 mars 2024, a donné un avis favorable aux propositions de modalités de subventions 2024, comme suit :

1. Pour les structures d'insertion :
 - o Participation à hauteur de 2 350 euros par ETP,
2. Pour les espaces de Vie Sociale :
 - o Accompagnement à hauteur de 4 280 euros pour les structures n'ayant pas de co-financement,
 - o Accompagnement à hauteur de 2 140 euros pour celles bénéficiant d'un co-financement,
3. Poste socio-éducatif et de prévention :
 - o Accompagnement à hauteur de 11 275 € par ETP.

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_04-DE
Reçu le 24/04/2024

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'octroi des subventions pour le volet développement social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Avec 35 voix Pour et 3 abstentions (Mme Marie-France MORANT, M. Didier TOUVRON, M. Denis DUBOURGNOUX)

- **Donne** acte aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées,
- **Décide, au titre du mois d'avril 2024**, de l'octroi des subventions proposées ci-dessus et allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud aux associations et autres structures pour leurs actions en lien avec le développement social,
- **Arrête des modalités** de calcul appliquées pour les subventions 2024, comme exposées ci-dessus, concernant :
 - o les structures d'insertion,
 - o les espaces de Vie Sociale,
 - o le poste socio-éducatif et de prévention.

VOLET SPORT

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions de subventions 2024 en ce qui concerne le volet sport.

SOUTIEN AUX CLUBS QUI EXERCENT UNE ACTION EDUCATIVE EN FAVEUR DES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS

Monsieur Gilles GAY, Vice-Président en charge des affaires sportives informe les élus que cette année, les activités sportives dans les clubs associatifs sont en augmentation dans tous les domaines (la jeunesse, les manifestations et les formations auprès des bénévoles) par rapport à l'an dernier.

En effet, on compte plus de 300 licenciés par rapport à l'année dernière, 4 bénévoles demandent à être formés et 3 nouvelles manifestations seront organisées sur le territoire Aunis Sud.

L'enveloppe globale initiale s'élevait à 42 375 €. Cependant au regard des éléments reçus et des critères de subventions pré-existants, une enveloppe complémentaire de 7 625 € a été accordée lors du Bureau du 13 mars afin de porter l'enveloppe globale à 50 000 €.

La répartition proposée pour les différents soutiens aux associations sportives est donc la suivante :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| • pour les jeunes de moins de 18 ans | 39 984,00 € |
| • pour les manifestations | 7 292,15 € |
| • pour les formations | 2 712,00 € |
| | <i>soit un total de 49 988,15 €</i> |

Monsieur Gilles GAY propose de soutenir les clubs en attribuant 16 € par jeune de moins de 18 ans en 2024 et qu'une réserve de 912 € soit gardée pour le SCS Natation (estimation à 57 licenciés) et versée en fin d'année. En effet, cette association ne peut bénéficier de la subvention pour la politique éducative en début d'année, puisqu'au moment de l'attribution, elle n'a pas encore recensé ses licenciés, son fonctionnement étant lié à la saison estivale.

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_04-DE
Reçu le 24/04/2024

Monsieur Gilles GAY présente donc la répartition suivante :

Nom de l'association	Siège de l'association	Année 2023		Proposition pour l'année 2024	
		Nbr d'enfant CdC Aunis Sud	16€ par enfant	Nbr d'enfant CdC Aunis Sud	16,00 €
Karaté Club Surgérien	Surgères	24	384,00 €	31	496,00 €
Aigrefeuille Escrime	Aigrefeuille	15	240,00 €	12	192,00 €
SCS Tennis	Surgères	84	1 344,00 €	70	1 120,00 €
Full Gym (Boxing Club Surgères)	Surgères	41	656,00 €	53	848,00 €
USA Rugby Aigrefeuille	Aigrefeuille	70	1 120,00 €	77	1 232,00 €
Canton Aunis Football Club	Surgères	142	2 272,00 €	144	2 304,00 €
Echiquier Surgérien	Surgères	72	1 152,00 €	72	1 152,00 €
USA Athlétisme Aigrefeuille	Aigrefeuille	123	1 968,00 €	131	2 096,00 €
SCS Basket	Surgères	77	1 232,00 €	109	1 744,00 €
USA Tennis Aigrefeuille	Aigrefeuille	52	832,00 €	55	880,00 €
Surgères Escalade Club	Surgères	55	880,00 €	59	944,00 €
Surgères Escrime	Surgères	14	224,00 €	9	144,00 €
Judo Aigrefeuillais	Aigrefeuille	94	1 504,00 €	97	1 552,00 €
Les archers d'Hélène	Surgères	17	272,00 €	18	288,00 €
Les Archers Aigrefeuillais	Aigrefeuille	18	288,00 €	24	384,00 €
Judo Club Surgères	Surgères	81	1 296,00 €	80	1 280,00 €
USA Foot Aigrefeuille	Aigrefeuille	202	3 232,00 €	201	3 216,00 €
SCS Rugby	Surgères	81	1 296,00 €	116	1 856,00 €
Stade Boisseuillais Foot	St Mard	49	784,00 €	61	976,00 €
Club Surgérien de Patinage Artistique sur Roulette	Surgères	61	976,00 €	66	1 056,00 €
Club Pongiste Surgérien	Surgères	26	416,00 €	24	384,00 €
Vis ton rêve de sportif	Aigrefeuille	30	480,00 €	34	544,00 €
Ciré Sport	Ciré	93	1 488,00 €	88	1 408,00 €
Tennis Club St Georges	St Georges du bois	27	432,00 €	27	432,00 €

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_04-DE
Reçu le 24/04/2024

Nom de l'association	Siège de l'association	Année 2023		Proposition pour l'année 2024	
		Nbr d'enfant CdC Aunis Sud	16€ par enfant	Nbr d'enfant CdC Aunis Sud	16,00 €
Aunils Sud Triathlon	Surgères	15	240,00 €	19	304,00 €
SCS Handball	Surgères	87	1 392,00 €	104	1 664,00 €
Taekwondo Plaine d'Aunis	Aigrefeuille	41	656,00 €	52	832,00 €
Association Sportive Dulln	Aigrefeuille	161	2 576,00 €	192	3 072,00 €
SCS Plongée	Surgères	5	80,00 €	6	96,00 €
Association Sportive De Fonsèque	Surgères	157	2 512,00 €	146	2 336,00 €
Mokuso	Surgères	9	144,00 €	12	192,00 €
Ciré Tennis Club	Ciré d'Aunis	32	512,00 €	25	400,00 €
Club pongiste Aigrefeuille	Aigrefeuille	16	256,00 €	11	176,00 €
SCS Athlétisme	Surgères			26	416,00 €
Les étoiles d'Aigrefeuille	Aigrefeuille			63	1 008,00 €
Association Sportive Lycée Pays d'Aunis	Surgères			48	768,00 €
Loisirs Jeunesse Le Thou	Le Thou			80	1 280,00 €

Soit un total de 2 442 licenciés pour 39 072 €

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

Monsieur Gilles GAY, Vice-Président aux affaires sportives indique qu'au titre des manifestations sportives, la répartition des aides aux manifestations proposées, selon les critères d'attribution voté l'an dernier atteint un montant de 7 292,15 €.

A noter également, que les membres de la commission ont souhaité soutenir 2 associations (SCS Plongée et SCS Handball) dans la démarche du handicap.

Association	Nom du projet	Montant accordé pour 2023	Montant proposé commission du 26 mars 2024
Hippique de Saint Saturnin du Bois	Concours de sauts d'obstacles A St Saturnin du Bois	1 254,00 €	1 319,10 €
Judo Club Aigrefeuilais	Découverte sportive générationnelle	255,00 €	270,00 €
Judo Club Surgères	Découverte sportive week-end du 27 et 28 Janvier 2024	Nouvelle demande	186,00 €
Echiquier Surgérien	14ème tournoi rapide d'échecs de Surgères sur tout le territoire	271,50 €	307,50 €

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_04-DE
Reçu le 24/04/2024

Association	Nom du projet	Montant accordé pour 2023	Montant proposé commission du 26 mars 2024
Les Archers d'Hélène	Organisation championnat départemental U11 à Forges	90,00 €	15,75 €
	Organisation d'un championnat départemental tir 18m		174,00 €
SCS Plongée	Open Surgères sous l'O	507,00 €	800,00 €
	Accompagnement des Sportifs Handisport	Nouvelle demande	400,00 €
SCS Rugby Surgérien	8ème Tournoi école de rugby - Serge Riand et 5ème tournoi Jean Fillippi	598,00 €	1 040,00 €
	Match Communauté de Communes Aunis Sud	500,00 €	500,00 €
Club Pongiste Surgérien	28ème tournoi départemental de tennis de table	210,00 €	141,00 €
Loisirs Le Thou Jeunesse	Tournoi caritatif au profit de l'association d'une maladie Générative d'atrophie rétinienne	Nouvelle demande	300,00 €
Karaté Surgères	Tournoi Open Jeunes	Nouvelle demande	58,80 €
Aunis triathlon	Bike and run du 20 octobre 2024	Nouvelle demande	180,00 €
Sport Automobile Océan	Rallye d'automne	600,00 €	600,00 €
SCS Handball	Création d'une équipe Handfauteuil	Nouvelle demande	1 000,00 €

Soit un total de 7 292,15 €

AIDE A LA FORMATION

Monsieur Gilles GAY informe le conseil communautaire que l'enveloppe budgétaire prévisionnelle relative à l'aide à la formation est de 2 712 euros pour environ 24 bénévoles.

Elle sera ventilée en fin d'année et individualisée au regard des formations réellement suivies par les bénévoles des clubs.

Il rappelle que l'aide à la formation ne concerne que les bénévoles et qu'à ce titre, aucune formation aboutissant à un diplôme professionnel inscrit au RNCP ne peut faire l'objet d'une demande (CQP judo demandé cette année) ou apprentissage (réf CAFIC)

RNCP – Registre National des Certifications Professionnelles

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'octroi des subventions pour le volet sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Avec 38 voix Pour

- Donne acte aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées,
- Décide d'attribuer les subventions proposées ci-dessus aux associations sportives et autres structures, pour le volet sport.

VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions de subventions 2024 en ce qui concerne le volet développement économique.

Monsieur le Président indique que les membres de la commission développement économique réunie le 5 février dernier ont étudié les différentes demandes de subventions déposées par les associations et autres structures locales.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Aunis Sud est statutairement compétente en matière de soutien aux structures associatives, aux clubs d'entreprises et aux associations d'artisans et commerçants, et qu'à ce titre des crédits ont été inscrits au budget primitifs 2024.

Il présente ces demandes :

- L'outil en main Surgérien
Cette association a pour objet l'initiation des jeunes (de 9 à 14 ans) aux métiers du patrimoine et aux métiers manuels, par des professionnels ou experts, retraités ou non, toujours bénévoles, qui initient les jeunes, les enfants aux métiers manuels et du patrimoine et à leur évolution.
Un soutien financier a été sollicité auprès de la Communauté de Communes pour compenser les charges d'exploitation supplémentaires dans le cadre de la mise à disposition de l'atelier relais n°1. Le montant demandé est de 500 euros.
- Le club des entreprises Aunis Sud
Le rôle de cette association consiste à promouvoir les activités existantes et à engager, avec l'appui de ses partenaires (collectivités et chambres consulaires) des actions de développement afin de susciter l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire Aunis Sud. Les actions engagées ont pour but de favoriser les rencontres et les échanges des entreprises entre elles et avec les autres acteurs de la vie économiques.
Une aide financière a été demandée pour permettre le développement et animation du club des entreprises Aunis Sud. Le montant sollicité est de 1 800 euros.
- L'Union des Artisans, Commerçants et Industriels de Surgères et environs (UACIS)
Dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan de communication, cette association a sollicité une subvention d'un montant de 1 000 euros.
De plus, l'UACIS, au titre des actions communes et transversales engagées pour 2024, demande un soutien financier (1 000 euros) pour l'organisation de la première édition de la Biennale des métiers d'art, intitulée Lez'arts en fête, exposition d'œuvres artisanales en tout genre sur la commune de Surgères.
- Mission locale
Il s'agit de 2 nouvelles demandes.
 - o Une prise en charge du transport du public scolaire et une participation au plan de communication du dispositif « Escalpe chez les Pros I ».
Il s'agit d'une action partenariale avec les autres EPCI du périmètre de contractualisation avec la région Nouvelle-Aquitaine, et qui vise à faire découvrir les entreprises du territoire,
 - o Un soutien au budget de communication du dispositif « Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP).

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_04-DE
Reçu le 24/04/2024

La Communauté de Communes est partenaire de l'ERIP qui a pour objectif de mettre en œuvre une offre de services complémentaire à celle des cinq opérateurs du Conseiller en Evolution Professionnel (CEP) (Mission Locale, France Travail, CAP emploi, Association pour l'emploi des cadres (APEC) et Transitions Pro).

Des moyens supplémentaires sont mobilisés au niveau de l'ERIP en matière de communication pour sensibiliser davantage les publics sur les actions et les services disponibles : la formation, la recherche d'emploi, la validation des acquis de l'expérience (VAE), les métiers, la création ou la reprise d'une entreprise, etc.

Monsieur le Président, propose les attributions de subventions de fonctionnement suivantes :

CLUB DES ENTREPRISES AUNIS SUD	Développement et animation du Club des entreprises Aunis Sud	1 500 €
L'OUTIL EN MAIN SURGERIEN	Subvention pour compenser les charges d'exploitation supplémentaires dans le cadre de la mise à disposition de l'atelier relais n°1	500 €
UACIS (Union des Artisans, Commerçants et Industriels de Surgères)	Aide à la communication	1 000 €
	Aide biennale des métiers d'art	1 000 €
MISSION LOCALE	Prise en charge du transport du public scolaire Participation au plan de communication du dispositif « Escalier chez les Pros I »	1 500 €
	Soutien au budget de communication du dispositif « Espace Régional d'Information de Proximité – ERIP »	1 000 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'octroi des subventions pour le volet développement économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Avec 38 voix Pour

- **Donne** acte aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées,
- **Décide** d'attribuer les subventions proposées ci-dessus aux structures menant des actions dans le cadre du développement économique,
- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_04-DE
Reçu le 24/04/2024

Pour Extrait Conforme :
Les Signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 18 avril 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Christelle GRASSO

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Tétérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_05-DE
Reçu le 24/04/2024Aunis-
SudMa Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du lundi 15 avril 2024
DELIBERATION n°2024_04_05

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS – ANNEE 2024

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	27	38	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) -- Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Stéphane AUGÉ) - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYAU) - Marie-France MORANT - Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) - Florence VILLAIN - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Bruno CALMONT (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) - Philippe BODET - Denis DUBOURGNOUX (a reçu pouvoir de Martine LLEU) - Marylise BOCHE (a reçu pouvoir de Didier BARREAU) - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Catherine DESPREZ) - Kévin BAYNAUD (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Frédérique RAGOT - Didier TOUVRON - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN Florence DURRIEU			
Absents :			
Pascal MAGINOT, Eric BERNARDIN, Éric GUINOISEAU, Philippe BARITEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK Angélique PEINTRE, Alisson CURTY			

Secrétaire de Séance : Christelle GRASSO	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 9 avril 2024	Télétransmission en préfecture le :
Affichage de la convocation le : 9 avril 2024	n°: 017-200041614-20240415-2024_04_05-DE Date de publication sur le site Internet : 29 AVR. 2024

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_05-DE
Reçu le 24/04/2024

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS – ANNEE 2024

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 2 avril 2024,

Monsieur Jean GORIOUX, Président dit qu'il convient d'arrêter des prévisions pour les contributions de la Communauté de Communes Aunis Sud à divers organismes de groupements au titre de l'année 2024, comme suit :

Propositions d'attribution de contributions diverses :

• Syndicat Mixte Cyclad	3 362 000 €
• Syndicat Mixte Soluris	8 600 €
• Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin (125 000 € + prévision de reversement de taxe de séjour de 95 000 €)	220 000 €
• Syndicat Mixte du S.C.O.T. La Rochelle Aunis	55 983,41 €
• Syndicat mixte du Parc Naturel Marais Poitevin	165 €
• Établissement Public Territorial de Bassin Charente	3 200 €
• Syndicat Mixte Charente Aval	180 625 €
• Syndicat Mixte Bassin de la Boutonne	4 970 €
• Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis	150 355 €
• Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise	26 540 €

Monsieur Jean GORIOUX indique que le montant des contributions prévisionnelles auprès des organismes extérieurs atteint 4 012 438,41 euros au titre de l'année 2024.

Monsieur Jean GORIOUX présente également le montant 2024 des subventions d'équilibre à verser au budget annexe Pépinière Agroalimentaire : 124 237 € et au budget annexe Bâtiments Relais : 21 285 €.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide d'arrêter des prévisions suivantes comme montants des contributions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud au titre de l'année 2024 :

• Syndicat Mixte Cyclad	3 362 000 €
• Syndicat Mixte Soluris	8 600 €
• Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin	220 000 €
• Syndicat Mixte du S.C.O.T. La Rochelle Aunis	55 983,41 €
• Syndicat mixte du Parc Naturel Marais Poitevin	165 €
• Établissement Public Territorial de Bassin Charente	3 200 €
• Syndicat Mixte Charente Aval	180 625 €
• Syndicat Mixte Bassin de la Boutonne	4 970 €
• Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis	150 355 €
• Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise	26 540 €
- Arrête la subvention d'équilibre au budget annexe Pépinière Agroalimentaire pour l'exercice 2024 à la somme de 124 237 €.

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_05-DE
Reçu le 24/04/2024

- Arrête la subvention d'équilibre au budget annexe Bâtiments Relais pour l'exercice 2024 à la somme de 21 285 €.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les Signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 18 avril 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Christelle GRASSO

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_05-DE
Reçu le 24/04/2024